



# Le Bulletin du SoDRUS

Vol. 3, No 2 Printemps 2008

## Dossiers

### *Identités et cultures : entre association et distinction*

Dans ce numéro :

DOSSIERS	1
OPINION	1
<a href="#">CONFÉRENCES DU SoDRUS</a>	2
<a href="#">NOUVELLES PUBLICATIONS</a>	7
<a href="#">BABILLARD</a>	8

L'année dernière, les opposants du projet de la loi C-38 sur les mariages gais, dont le Premier ministre Stephen Harper, ont estimé que la reconnaissance des polygames serait la prochaine étape.

SALAH BASSALAMAH, Professeur régulier à l'École de traduction et d'interprétation à l'Université d'Ottawa.

**A**lors que nous avons vécu un vif débat au Québec durant les deux dernières années, depuis les caricatures danoises aux derniers forums publics de la Commission Bouchard-Taylor en passant par la leçon philosophique du pape Benoît XVI<sup>e</sup> à Ratisbonne et les salves populistes de Mario Dumont autour des accommodements raisonnables, il importe de prendre

un peu de recul pour clarifier deux concepts-clés que nous considérons comme préalables à toute recherche de consensus citoyen. *Identité* et *culture* étant, à notre sens, parmi les plus déterminants à saisir et à circonscrire dans le double contexte de l'espace québécois (désormais mondialisé) et de l'époque transitoire que nous vivons. Afin d'aboutir à l'objectif précis de notre réflexion, nous avons choisi dans le présent article de favoriser une progression qui consiste à partir d'une perspective d'ensemble d'aller en resserrant

*(Suite page 3)*

### Conférences et Nouvelles du SoDRUS:

- Colloque international 2008 : Aux racines du multiculturalisme canadien: L'État et la diversité religieuse et culturelle au Canada, 1800-1914
- Sami Aoun: La femme dans le droit musulman: le débat idéologique et juridique sur le statut de la femme dans l'espace musulman.

[Pour en savoir plus, p.p 2 et 7](#)

## Opinion

### *Les méandres d'un impérialisme symbolique :*

#### Retour sur la conférence de David Ownby

HUGUES GIRARDEY, Doctorant ERC, Fatep

**E**n ce mois hivernal par excellence, le SoDRUS organisait en marge de son colloque annuel une communication publique : *Les droits de l'homme et la gestion étatique de la religion dans une Chine en voie de mondialisation.*

Elle a été donnée par M. David Ownby Professeur titulaire à l'Université de Montréal, directeur du Centre d'études de l'Asie de l'Est. L'objet était de décrypter dans le temps imparti, le processus historique de l'évolution du concept et de la place de la religion dans la Chine du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, afin

de mieux comprendre son essor récent dans cet État « communiste » en voie de libéralisation et de mondialisation. À cela, un second objet est apposé. Il s'agit de la question des droits de l'Homme dans ce contexte particulier.

*(Suite page 3)*

#### Membres du SoDRUS:

- FaTEP
  - Claude Gélinas
  - Pierre C. Noël
- Faculté de droit
  - Sébastien Lebel-Grenier
  - Daniel Proulx
  - Geneviève Cartier
  - Stéphane Bernatchez
- FLSH: Politique appliquée
  - Caroline Patsias
  - Sami Aoun

## Conférences du SoDRUS

- **Colloque international du SoDRUS 2008 - Une réussite appréciée**

Du 6 au 8 février dernier s'est déroulé le 4<sup>e</sup> colloque international du SoDRUS, intitulé *Aux racines du multiculturalisme : l'État et la diversité culturelle et religieuse au Canada, 1800-1914*. La tendance interdisciplinaire du groupe de recherche a pu s'y illustrer par l'accueil de chercheurs issus de diverses disciplines, principalement venus d'Europe et d'Amérique.

Tous les participants doivent une fière chandelle à l'organisatrice du colloque, Mme Lorraine Derocher, qui a rodé efficacement le déroulement des activités ainsi qu'aux étudiants bénévoles impliqués. L'accueil des participants de même que la préparation de l'événement ont su assurer la réussite des rencontres entre chercheurs.

De plus, certaines activités à saveur artistique et culturelle, tel qu'un diaporama sur l'histoire de la communauté syrienne à Montréal - présenté par le sociologue Brian Aboud - et une visite à l'hôtel de ville de Sherbrooke, ont su agrémenter le colloque de divertissements supplémentaires. Les présentations ont abordé des thèmes variés. Certaines s'attardaient à des considérations théoriques, à la fois historiques et actuelles, alors que d'autres proposaient l'exploration de communautés précises marquant l'organisation de la diversité, à la fois au Canada (certaines communautés chrétiennes et autochtones par exemple) et ailleurs dans le monde (le système des Millets).

Somme toute, on peut affirmer sans peur de se tromper que cet événement annuel mis sur pied par le SoDRUS acquiert un caractère majeur avec les années qui passent. En témoignent la qualité des communications scientifiques qui y ont été présentées cette année, de même que la participation des invités de marque tels que l'Honorable Michèle Rivet, présidente du Tribunal des droits de la personne du Québec

ainsi que de Maître Julius Grey, dont la réputation n'est plus à faire.■

Raphaël-Mathieu Legault-Laberge

*Étudiant, Maîtrise en sciences humaines des religions. Université de Sherbrooke*



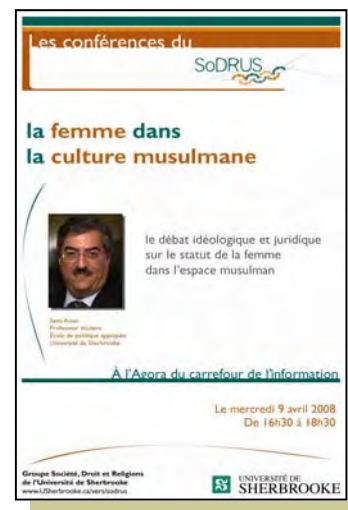
- **Sami Aoun: La femme dans le droit musulman: le débat idéologique et juridique sur le statut de la femme dans l'espace musulman.**

La conférence avait pour but de faire un survol des débats entre les modernistes et les traditionalistes dans la culture islamique actuelle sur le statut, le rôle et les droits des femmes, ainsi que de montrer que le débat sur la femme se fait dans les sociétés musulmanes qui connaissent par l'effet de la mondialisation, une mutation entre tradition et modernité et des craquements dans la structure et la culture patriarcales. Le professeur Sami Aoun a mis en exergue la volonté commune de montrer que les musulmanes sont en quête d'un islam en arrimage avec le libéralisme et la modernité sans nécessairement se déraciner ou « s'occidentaliser ». Sur un autre volet Sami Aoun a souligné la montée du féminisme islamique et même d'une théologie au féminin.

Cette dernière se questionne sur les sources comme la Sunna et les contradictions dans les hadiths attribués au Prophète sur la femme. Il a ajouté qu'il y a un effort pour avancer des interprétations plus féministes du texte sacré.

Le conférencier a jeté un éclairage sur quelques cas idéologiques et juridiques qui sont déclenchés par la double référence aux idéaux de la modernité et la tradition musulmane : Le hijab, la mixité, l'âge du mariage, les droits de succession, les châtiments corporels, la garde des enfants, l'excision, l'imamat des femmes, la femme juge, son leadership politique... etc. Ces cas, a souligné le professeur Aoun, suscite un débat entre le pour et le contre.

Le professeur Aoun a montré aussi que plusieurs intellectuels et théologiens musulmans essaient de faire une relecture des textes sacrés et des interprétations classiques. Il a montré aussi qu'ils essaient d'avancer d'autres interprétations qui soient plus solubles dans la modernité et qui répondent au besoin des musulmanes et des musulmans, vivant dans des sociétés plurielles et interculturelles (comme le Québec).■



## Opinion

### *Les méandres d'un impérialisme symbolique (Suite de la page 1)*

M. Ownby a accompagné son auditoire dans ce processus qui le conduit jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle afin d'éviter d'éventuels pré-supposés hâtifs pouvant attacher les mutations conceptuelles et fonctionnelles de la religion à la seule période communiste. Ainsi, la gestion administrative, ou encore l'instrumentalisation politique de la religion voit le jour avec la volonté des élites d'établir un État-nation à l'image occidentale ou nipponne. Cela afin de lutter contre un impérialisme omniprésent - ce qui revient quasiment au même à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, du concept de religion -. À l'instar du shintoïsme, vecteur fédératif autour de l'image impériale, la Chine d'alors s'engage dans une mutation volontariste du concept de religion. Un concept illuministe, dichotomique et réifiant, devant laisser sa mue ancestrale de religion ubiquiste aux divers visages tissés de relations «magiques», voire «superstitieuses». Cette dynamique idéo-

logique trouve dans son pendant pragmatique la tentative d'éradiquer tous les signes physiques (Temples, statues...) de ces «anciennes» religiosités. Il s'agissait dans cette perspective de donner un visage moderne à la Chine. Le tournant maoïste et athée de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle n'a rien changé à ce mouvement jusqu'à la fin de la *Révolution culturelle* (1976). Au contraire, elle consumma pratiquement le mouvement jusqu'à la quasi avulsion de la religion du corps sociétal, en tous cas pour ce qu'en percevaient et pronostiquaient les spécialistes internationaux. Au tournant des années 1980, avec Deng Xiaoping, ce mouvement de «sécularisation forcée» prend un nouveau visage plus modéré qui, malgré le maintien de la gestion administrative de la religion, donne à cette dernière les attributs «d'élément structurant et stabilisateur» de la société. Elle n'est donc plus appelée à disparaître, dès lors le *polit bureau* favorise et reconnaît cinq reli-

gions : le bouddhisme qui fut religion majoritaire il y a 1500 ans, le taoïsme seule religion indigène, le protestantisme, le catholicisme, et l'islam. Toutefois dans cette lente évolution qui a conduit la Chine à sa forme contemporaine laissant émerger un revivalisme religieux qui a surpris tous les observateurs, en plus des religions principales, il y a le bouddhisme tibétain et le Falun Gong. Venons en juste aux conclusions et aux constats internationaux de la gouvernance chinoise du religieux, et ce au bénéfice de trois exemples principaux : le bouddhisme tibétain, le Hui, le Falun Gong.

«Raccourci» qui va nous mener au second objet de la communication: l'enjeu des droits de l'Homme, et de sa répercussion internationale, dans la gestion administrative des religions et dans leur essor actuel. Faut-il alors revenir sur l'histoire tibétaine et ses incidences internationales ?

*(Suite page 6)*

Les propos des auteurs n'engagent que la responsabilité de ces derniers. Le SoDRUS se dégage de la responsabilité du contenu de ces écrits

## Dossiers

### *Identités et cultures : entre association et distinction*

*(Suite page 1)*

l'angle de vision vers les éléments plus spécifiques du rapport complexe qui met aux prises identité et culture.

#### **Un projet de société : pour une culture citoyenne commune**

En cette année du 400<sup>ième</sup> anniversaire de la ville de Québec, on ne peut que prendre la mesure de la profondeur historique (quoique toute relative

par rapport à toujours plus ancien) de la société québécoise en général, mais également des possibilités qu'elle offre en cette époque de mondialisation tous azimuts pour construire une société à la hauteur des rêves les plus humanistes, de paix, de liberté, d'égalité et de fraternité. Or, pour réaliser ce vivre-ensemble qui galvanise les espoirs de tous les groupes sociaux repré-

sentés sur le terrain québécois, des plus récents aux plus anciens (aux premiers rangs desquels se trouvent les Autochtones), il est nécessaire qu'au-delà du bon fonctionnement démocratique des institutions politiques et juridiques, se concrétise également une culture sociale de la délibération autour des questions socioculturelles les plus épineuses. En effet, à voir comment les relations de pouvoir de type postcolonial qui arti-

culent le discours public entre les «minorités» et la «majorité», entre les «religions» et la neutralité de l'État laïc, entre les «communautés ethnoculturelles» et la «culture prédominante»<sup>1</sup>, on peut se demander s'il est raisonnable de porter tant foi dans l'avenir de cette nation. Il reste cependant que notre conviction demeure profonde dans le fait qu'on ne peut imaginer entrevoir le moindre changement dans le débat social québécois

sans penser et promouvoir ses conditions de possibilités. La première étant *l'égalité citoyenne* entre tous les acteurs sociaux à la fois dans la prise de parole pour la formation et la diffusion des opinions (jusqu'aux plus périphériques)<sup>2</sup> ainsi que dans la représentation générale au niveau des paysages audiovisuels québécois et canadiens<sup>3</sup>.

La condition peut paraître triviale et apparemment non justifiée, et pourtant, la difficulté pour des voix alternatives d'être entendues dans le courant dominant des médias de grande diffusion est bien plus grande qu'on ne l'imagine par ailleurs.

Tant et si bien que, comme nous l'avons constaté dans l'affaire Jaziri, lorsqu'il s'agit de donner plus de visibilité à des paroles moins habituelles,

Dans son ouvrage, devenu de référence dans les milieux réformistes des communautés musulmanes occidentales, Tariq Ramadan définit l'identité musulmane en la distinguant de la culture : « *Il faut [...] distinguer entre, d'une part, les éléments de l'identité musulmane fondés sur les principes religieux et qui donnent à cette dernière une qualité forcément ouverte puisqu'elle doit permettre au fidèle de vivre dans tous les environnements et, d'autre part, les cultures qui sont une façon spécifique de vivre ces principes adaptés aux diverses sociétés et pas plus légitimes les unes que les autres dès lors qu'elles respectent les prescriptions religieuses* »

on est allé vers celles qui aliènent non seulement les Québécois musulmans mais

tous les autres en même temps. Plus ces prises de paroles étaient spectaculaires (que ce soit par le vêtement, l'accent, la rhétorique ou encore les positions), plus elles semblaient « étrangères », et plus elle se répétaient sur les ondes et les manchettes des journaux<sup>4</sup>.

### Quelle politique socioculturelle ?

Cela étant, il ne faut pas oublier que nous sommes dans un pays d'immigration et que, quel que soit le nombre des générations que l'on trouve déjà en Europe, il reste que la première génération n'en finira pas d'aussitôt. Ce qui veut dire que nous devons, tout en faisant le nécessaire pour penser les conditions et les moyens de *l'intégration*, ne pas restreindre le débat de la politique socioculturelle au Québec à ce niveau uniquement, mais l'élargir pour y inclure la réflexion qui concerne également les agents de la *post-intégration*. Or, ce que nous trouvons bien souvent dans l'espace de la *doxa* québécoise, ce sont non seulement les éternelles appellations qui enferment les citoyen(ne)s dans l'un des aspects les plus réduits de la multidimensionnalité de leur être (immigrant, minorité, religion, ethnie, nationalité d'origine, etc.), mais également la généralisation des préoccupations sociales concernant les « nouveaux arrivants » à l'ensemble des citoyens qui, d'une manière ou d'une autre, sont représentés comme « étrangers », quelque soit la profondeur de leur appartenance historique et culturelle au pays.

On peut en cela prendre pour preuve, parmi tant d'autres, la façon dont on perçoit les femmes québécoises musul-

manes qui portent le foulard. En effet, aussi marqués que soient leur accent et les traits de leur visage par ceux des « Franco-Québécois de tradition catholique »<sup>5</sup>, elles finiront bien souvent aux yeux de certains dans le même panier que celui où se retrouvent leurs concitoyennes qui ont fait le même choix vestimentaire, autrement dit dans *l'aliénation* (au sens de « devenir étranger à soi »), *l'infantilisation* et la *dépendance* d'un complot masculin visant à les « soumettre »<sup>6</sup>. Comment ainsi imaginer que l'on puisse, dans pareilles conditions, entamer un débat social égalitaire et délibératif au-delà des catégories réifiantes héritées du colonialisme – que les Québécois eux-mêmes ont vécu, notamment au lendemain du fameux rapport Durham (1840) et de l'Union qui s'en suivra ?

Ainsi, croyons-nous qu'il est essentiel que les recommandations du rapport Bouchard-Taylor à venir soient l'occasion pour amorcer un véritable changement d'orientation dans la politique socioculturelle québécoise, vers plus d'*égalité*, d'*inclusion* et de *délibération* respectueuse des points de vue alternatifs. Mais quel est le contenu de ces débats qui, manifestement, ne concerne pas seulement les « minorités immigrantes », loin de là, mais tous les membres de la société ?

### Entre identité culturelle et identité ontologique

Puisque la question de la place de la religion dans l'espace public est souvent posée en évoquant l'islam, dont on suppose d'ailleurs qu'il confond les sphères publiques et privées, prenons justement l'exemple de la manière par laquelle l'islam occidental

cherche à penser l'articulation entre ce qui identifie les individus en deçà de leurs appartenances sociopolitiques (sans les exclure de celles-ci) et ce qui les intègre plus directement dans la communauté citoyenne.

Dans son ouvrage, devenu de référence dans les milieux réformistes des communautés musulmanes occidentales, Tariq Ramadan définit l'identité musulmane en la distinguant de la culture : « *Il faut [...] distinguer entre, d'une part, les éléments de l'identité musulmane fondés sur les principes religieux et qui donnent à cette dernière une qualité forcément ouverte puisqu'elle doit permettre au fidèle de vivre dans tous les environnements et, d'autre part, les cultures qui sont une façon spécifique de vivre ces principes adaptés aux diverses sociétés et pas plus légitimes les unes que les autres dès lors qu'elles respectent les prescriptions religieuses* »<sup>7</sup>. C'est dire que dans un contexte occidental où l'islam, dans sa plus récente incarnation, n'a pas encore pris des racines suffisamment profondes, comme au Québec, il est nécessaire pour les musulmans qui veulent continuer à rester musulmans et transmettre leur identité à leurs enfants de faire l'effort « d'extraire la substance de cette *identité* de l'accident de son actualisation »<sup>8</sup> culturelle des pays d'origine afin de la conjuguer avec celle du pays désormais de résidence permanente, en l'occurrence le Québec. Bien que l'arabité soit fondatrice de l'identité musulmane au travers de la langue des références scripturaires de l'islam (Coran et tradition prophétique), il demeure qu'elle n'en est ni le substrat constitutif des identités individuelles ni la condition pour appartenir de plein droit à la *umma*. Les textes normatifs de la

tradition (*sunna*) sont à ce propos très clairs :

«Vous descendez tous d'Adam et Adam a été créé de terre. Le plus noble d'entre vous auprès de Dieu est celui qui est le plus pieux. Aucun Arabe n'est supérieur à un non Arabe, sinon par l'intime conscience de Dieu [la piété].» (Ibn Hisham). De plus, sur le plan démographique mondial, il n'est plus besoin de rappeler que les populations musulmanes les plus nombreuses ne sont pas arabes (Indonésie, Inde, Pakistan, Iran)...

C'est en sens que nous voudrions souligner que malgré l'intimité de la relation de la culture arabe avec l'identité musulmane et la perception générale de confusion qui identifie ces dernières, il nous paraît inévitable de les distinguer. Si l'identité musulmane (comme bien d'autres religions à prétention universelle) transcende les appartenances ethniques, nationales et culturelles, ou qu'elle s'y ajoute, elle ne doit en revanche pas s'y confondre ou s'y résumer. Alors que la culture et l'identité s'acquiert pareillement par les voies d'une transmission à la fois familiale et sociale, la première est en revanche beaucoup plus déterminée par le contexte local immédiat que la seconde. C'est que les déterminants de l'identité ne sont pas aussi tributaires de l'historicité et de la localité que ceux de la culture.

La principale différence étant que cette dernière est le produit continuellement changeant d'un espace particulier lui-même en perpétuelle transformation, par opposition à l'identité qui, elle, peut être reproduite même en rupture avec le milieu et les aléas de l'évolution contextuelle. En effet, on peut être musulman de troisième ou quatrième génération dans n'importe quel

endroit du globe, mais on ne saurait continuer à être de culture arabe ou africaine en dehors de ces espaces culturels respectifs sous peine d'être en rupture à la fois avec ces derniers et l'espace culturel d'adoption. C'est en ce sens que l'on peut parler de «déculturation», d'«acculturation», d'«interculturalisation»<sup>9</sup>, voire de «transculturation»<sup>10</sup>, alors qu'on n'évoque par ailleurs que la perpétuation, la multiplication ou la perte des identités.

Au fond, on peut dire qu'une religion est culturellement transposable à l'infini tant qu'elle possède une disposition à l'universel, c'est-à-dire qu'elle peut se traduire dans un nouveau contexte, s'y adapter dans la fidélité de ses principes, et en même temps contribuer à produire une culture locale commune.

Ce qui nous conduit à la manière par laquelle cette culture va s'articuler à l'identité religieuse, dans le cas de l'islam : « Nourris par leur foi et à partir de leur intelligence des textes, les musulmans doivent développer une intelligence du contexte occidental qui leur permette de faire ce que tous les musulmans ont fait avant eux à travers l'histoire : intégrer qui dans la culture où ils vivent ne contredit pas ce qu'ils sont et ce en quoi ils croient. [...] Plus largement, ce processus va donner naissance à ce que nous avons appelé une *culture islamique européenne et américaine* : à la fois respectueuse des principes universels et nourrie par l'histoire, les traditions, les goûts et les styles des différents pays occidentaux »<sup>11</sup>.

Ainsi, dans cette époque de transition et de grand besoin de créativité culturelle, nourrie par les perspectives croisées des multiples cultures en présence, l'identité religieuse

ou plus généralement «ontologique» devra s'habiller du nouveau vêtement culturel québécois tel qu'il aura été développé de façon à la fois autonome et interactive par les personnes concernées dans la liberté de sélection que permet un État de droit comme le Québec. La préservation et la transmission des identités comprises dans le respect de leurs spécificités ne sont donc pas incompatibles avec la multiplication des cultures, les dynamiques de leurs transformations et leur fertilisation mutuelle.■

#### Notes:

1- Jean-François Lisée, *Nous*, Montréal, Boréal, 2007, pp. 12-13.

2- Ce qui peut également vouloir dire « marginales », « minoritaires », etc., mais pas extrémistes.

3- Voir le rapport du « Groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision », juillet 2004. Document disponible à <http://www.cab-acr.ca/french/societal/diversity/taskforce/report.shtm> ; voir également l'article « Représentation des minorités ethniques et visibles dans les nouvelles » disponible à [http://www.media-awareness.ca/francais/enjeux/stereotypes/minorites/ethniques/minorites\\_nouvelles.cfm](http://www.media-awareness.ca/francais/enjeux/stereotypes/minorites/ethniques/minorites_nouvelles.cfm)

4- Voir l'article de Louise Cousineau disponible à <http://www.cyberpresse.ca/article/20071016/CPARTS/710160926/-1/CPARTS> et celui de Rima Elkoury disponible à :

<http://www.cyberpresse.ca/article/20071020/CPOPINIONS05/710200576/6730/CPACTUALITES>.

5- J.-F. Lisée, *op. cit.*, p. 8.

6- Voir par exemple l'ouvrage de Yolande Geadah, *Accommodements raisonnables. Droit à la différence et différence des droits*, Montréal, VLB éditeur, 2007.

7- Tariq Ramadan, *Les musulmans d'Occident et l'avenir de l'islam*, Paris, Sindbad-Actes Sud, 2003, p. 139.

8- Id. C'est lui qui souligne.

9- Voir Jacques Demorgeon, *L'interculturalité du monde*, Paris : Économica, collection « Exploration Interculturelle Et Science Sociale »(2000).

10- Voir Fernando Ortiz, *El Contrapunteo cubano del azúcar y del tabaco*.— La Habana : Editorial de Ciencias Sociales, 1983 [1940] et Mary Louise PRATT, *Imperial Eyes : Travel Writing and Transculturation*.— New York et Londres : Routledge, 1992.

11- Ibid., p. 359-360.



*Les méandres d'un impérialisme symbolique (Suite de la page 3)*

Faut-il revenir sur la « colonisation » chinoise (1959) et sa tentative d'« assimilation » culturelle ? Faut-il revenir sur le personnage charismatique et médiatique du dalaï lama et l'aura médiatique qu'il génère au niveau international ? Certes non, et tout l'enjeu est bien là. Il en va de même pour le Falun Gong, même si son histoire et son rapport avec la gouvernance étatique sont tous différents. Il s'agit du « retour » du droit-de-l'homme-occidental. Pour l'un comme pour l'autre, sous la pression interne, le mouvement de « résistance » a eu à s'internationaliser, voire à s'expatrier, jetant alors sur la scène internationale - que cela soit par l'intermédiaire hollywoodien, pour le bouddhisme tibétain, ou par d'anciens migrants faisant désormais partie d'une certaine élite pour le Falun Gong - ces enjeux nationaux que la Chine n'avait aucun intérêt à voir sortir de son giron. Il en est allé tout autrement des Hui qui n'ont pas trouvé de support international à leur contestation notamment du fait de leur diversité interne, mais aussi et surtout de l'absence d'un leader charismatique représentatif. Ainsi, cette mondialisation d'enjeux « nationaux » a ramené, par le détour fructifiant de son externalisation, le « levier politique » des droits de l'Homme sur la scène chinoise. Quelle en fut l'acculturation de ce modèle symbolique occidental dans la Chine communiste en voie de mondialisation ? Ce ne fut pas abordé, certainement par manque de recul notamment parce que le processus est trop récent. Mais alors où est le problème ? Où est la gêne latente que nous avons perçue pendant toute la communication ? Où est l'hypothèse sous-jacente que nous ne savons déceler et qui doit tenir tous les présupposés de cette présentation de trois heures ? *Eh bien*, il nous a fallu attendre le « temps des questions » pour qu'enfin cela prenne sens :

*Est-ce que la revendication de droits de la part de la population est possible ? Certes non. Les lois sont destinées à la communauté et ne sont pas là pour offrir des droits individuels. Un sens prend alors corps. Nous l'avons annoncé dès l'origine, il est celui de l'impérialisme symbolique, d'un certain colonialisme intellectuel, qui présuppose que le cosmos moderniste-capitaliste occidental-centriste est appelé pour le bien-être des individus à se mondialiser. « Individu » disions-nous, l'articulation est bien là. Ce qui doit se développer, s'absolutiser dans le cosmos humain en voie de globalisation est l'appréciation d'une société centrée sur l'individu, sur la satisfaction de l'individu, sur la réalisation*

Il s'agit du « retour » du droit-de-l'homme-occidental. Pour l'un comme pour l'autre, sous la pression interne, le mouvement de « résistance » a eu à s'internationaliser, voire à s'expatrier, jetant alors sur la scène internationale - que cela soit par l'intermédiaire hollywoodien, pour le bouddhisme tibétain, ou par d'anciens migrants faisant désormais partie d'une certaine élite pour le Falun Gong - ces enjeux nationaux que la Chine n'avait aucun intérêt à voir sortir de son giron.

de l'individu où ce qui prévaut est qu'il puisse être un *hérétique*, qu'il soit en position de *choix* face à l'ensemble de son environnement. Le droit-de-l'homme-illuministe n'est-il pas le flambeau de cette construction moderne de l'humanité, ne pouvant souffrir d'un cosmos « communautaire » où la question de l'individualité ne se pose pas lorsque les places sont prédéfinies, le choix quasiment absent dans un cadre « hétéronome » appelant, enjoignant,

inscrivant devrions-nous dire, dans le « service » de la communauté ? Il s'agit alors d'une nouvelle missiologie, cette fois-ci humaniste, ou en tous cas sous les oripeaux humanistes, car les forces de la mondialisation sont bien plus celles de la « croissance » que d'une philosophie illuministe.

La question qui nous touche alors n'est pas de défendre l'un ou l'autre modèle même si à notre entendement, le modèle symbolique occidental donne déjà à voir ses limites notamment existentielles, mais aussi dans la gestion commune de son environnement. Nous nous interrogeons donc sur la pertinence dans le cadre d'une communication universitaire à ce que cette dernière soit un élément de crédibilisation, un outil d'aliénation au modèle symbolique dans lequel l'auditoire évolue, plutôt qu'un support à la déconstruction donnant à ce même auditoire une capacité critique accrue où « l'étrange » et « l'étranger » n'est plus un laboratoire que l'on observe de notre tabouret, mais où cet « étranger » devient un aiguillon qui fait sortir de notre propre assise cossue et confortable. Accroissement critique évitant des présupposés hâtifs générant une lecture d'un phénomène prédéfini par un système interprétatif anachronique et, si nous pouvons nous permettre ce néologisme, « ana-symbolique ». ■

## Nouvelles du SoDRUS

En janvier dernier, le SoDRUS organisait une visite de temples hindou et sikh à Montréal en collaboration avec l'organisme *Kaleidoscope*. Des étudiants de différentes facultés de l'Université de Sherbrooke ont participé à l'activité et en sont revenus enchantés. Ils ont pu participer aux rites, poser des questions aux pratiquants et faire une visite guidée des lieux.

Les Presses de l'Université du Québec, conjointement avec le SoDRUS, ont organisé deux lancements (un à Montréal et un à Sherbrooke) de l'ouvrage récent de *Lorraine Derocher*: *Vivre son enfance au sein d'une secte religieuse - Comprendre pour mieux intervenir*. Mme *Céline Fournier*, directrice générale des PUQ, M. *Claude Gélinas* chercheur régulier du SoDRUS ainsi que Mme *Micheline Milot*, préfacière de l'ouvrage et professeure à l'UQAM ont présenté une allocution. Des professeurs, des intervenants et des professionnels étaient présents à l'événement. Les deux événements se sont avérés un succès!

Alors que l'obligation d'accommodement raisonnable est appliquée par les tribunaux depuis plus de deux décennies, cette notion juridique semble de plus en plus remise en question et bien souvent mal comprise. Comment expliquer cet écart entre le droit et le monde vécu? Pour répondre à cette question, *Stéphane Bernatchez*, chercheur régulier au SoDRUS dans son article: "Les enjeux juridiques du débat québécois sur les accommodements raisonnables", paru dans la *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*: (2007) 38 R.D.U.S. 233, examine le multiculturalisme qui sert généralement d'arrière-plan à la politique de gestion de la diversité religieuse. Devant la confusion conceptuelle entourant la notion d'accommodement raisonnable, il importe d'effectuer un retour aux sources juridiques du problème, pour constater notamment que certains aspects demeurent non entièrement théorisés. De plus, la philosophie politique et la théorie du droit proposent

des pistes pour tenter de comprendre cet écart entre le droit et le monde vécu, notamment autour de l'apprentissage social et de la contextualisation du droit.

Le SoDRUS souhaite la bienvenue au professeur *Sami Aoun*, comme chercheur, à *Caroline Boucher*, étudiante à la Maîtrise en sciences humaines des religions, comme responsable du site Web du SoDRUS, et à *Mohamed Ourya*, doctorant en études du religieux contemporain, pour la mise au point du Bulletin et la préparation du colloque international du SoDRUS (2009).



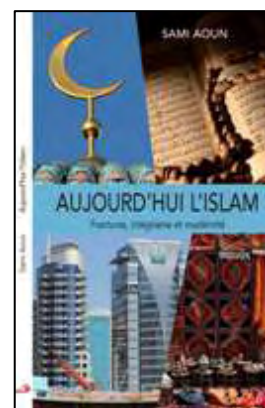
## Nouvelles Publications

**Le Professeur Sami Aoun de l'Université de Sherbrooke a publié en 2007 trois ouvrages sur l'Islam:**

- *Aujourd'hui l'Islam : Fractures, intégrisme et modernité*

Le premier ouvrage porte sur le débat, au sein de la culture musulmane actuelle, autour des notions telles que; la modernité et comment elle est décodée, analysée ou même rejetée par d'aucuns; la laïcité et son rejet par les uns s'opposant à l'éloge que d'autres en font; la démocratie sujet à controverse qui occupe une place centrale dans la culture musulmane; les droits de la personne et du citoyen et comment les tendances islamistes composent avec le pluralisme politique, le concept moderne de la citoyenneté et les exigences de fonder l'égalité et le droit à la différence; le dia-

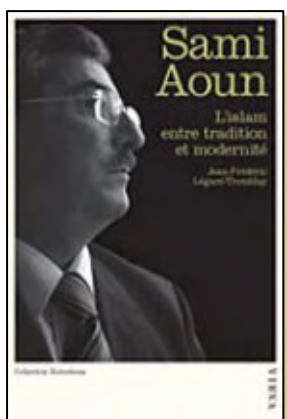
logue des religions (surtout islamo chrétien), ses réussites et ses échecs; la violence au nom de la religion, ou le jihadisme qui tente d'imposer son monopole de l'interprétation de l'islam qu'il présente comme une idéologie contre l'Autre; le statut de la femme et les débats qu'il suscite entre les penseurs, avec un tour des législations des pays musulmans sur la question. Cet ouvrage, comme le souligne son auteur dans l'introduction, s'adresse au lecteur francophone du Québec et du Canada, aux communautés musulmanes et aux étudiantes et étudiants des cours sur le monde arabo-musulman actuel. Il porte un examen des solutions apportées par plusieurs intellectuels musulmans aux défis posés à l'islam par les exigences de la modernité.



Sami Aoun. *Aujourd'hui l'Islam Fractures, intégrisme et modernité*  
Éditions Médiapaul. 2007. 192 p.

### - Islam entre tradition et modernité

Cet ouvrage est sous forme d'entretien avec le professeur Sami Aoun, par le chercheur Jean Frédéric Légaré -Tremblay. Le livre parcourt à travers les questions et les réponses, l'histoire de l'islam depuis son avènement, jusqu'à la guerre en Irak et la situation actuelle. L'ouvrage porte sur les fondements théologiques de l'islam, les événements historiques qui ont permis son essor et ceux qui ont entraîné



Sami Aoun. *L'islam entre tradition et modernité*, Montréal, Varia, 2007, 108 p.

le déclin de la civilisation musulmane. Un regard a été porté aussi sur la question des minorités musulmanes au Québec et au Canada. Avec un vocabulaire simple et limpide, Sami Aoun passe du général au particulier en islam, tout en restant rigoureux dans son analyse.

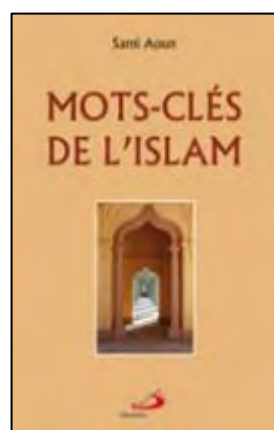
### - Mots-clés de l'Islam

Sami Aoun nous propose de comprendre l'islam par son vocabulaire propre, sans tenir compte des clichés et des stéréotypes courants sur cette religion. Ce glossaire des termes islamiques contient plusieurs définitions des termes les plus utilisés dans la culture musulmane. Les objectifs de l'ouvrage, comme son auteur l'avance, sont : « *Exprimer de façon succincte et précise des idées ou des concepts propres à la culture musulmane, et familiariser le lecteur québécois avec des termes qui ne sont pas issus de sa culture, avec des mouvements et des écoles de pensée qui sont étrangers à son milieu de vie.* ».

Le glossaire est divisé en thèmes : juridique, politique, philosophique, économique, social et celui propre

au rite, sans oublier la partie des personnalités les plus célèbres en islam.

Ce petit dictionnaire s'avère important pour le lecteur francophone désireux de se familiariser avec la culture musulmane dans ses propres termes.■



Sami Aoun. *Mots-clés de l'Islam*, Montréal, Médias-paul, 2007, 144 p.

**Sami Aoun** fait figure d'autorité au Québec sur les questions arabomusulmanes. Il est professeur titulaire au département de science politique de l'Université de Sherbrooke et spécialiste reconnu du Moyen-Orient et de l'islam. Il est aussi directeur de Recherche sur les questions liées au Moyen-Orient à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQÀM, membre du Comité consultatif sur la sécurité nationale du Canada et chercheur au sein du SoDRUS.

## Babillard

### Nouvelle association scientifique internationale

Création d'une nouvelle association scientifique internationale : *International Consortium for Law and Religion Studies (ICLARS)*. Le site Internet : [www.iclars.org](http://www.iclars.org).

Le premier congrès aura lieu du 22 au 24 janvier 2009 à Milan sous la thématique :

*Patterns of States-Religions Relations in the 21st century*



## Groupe Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke

Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie

Local A7-204

2500, boulevard de l'Université

Sherbrooke (Québec) Canada

J1K 2R1

Téléphone : 819 821-8000, poste 62676

1 800 267-8337, poste 62676

Télécopie : 819 821-7677

Messagerie : [sodrus@usherbrooke.ca](mailto:sodrus@usherbrooke.ca)

Site web: [www.pages.usherbrooke.ca/sodrus](http://www.pages.usherbrooke.ca/sodrus)



Mettant à profit une démarche de type comparatif et théorique, le SoDRUS veut analyser les problèmes et phénomènes concrets relatifs aux **minorités culturelles et religieuses au Canada** à l'aide d'un regard interdisciplinaire :

- une analyse **juridique** sur les contenus normatifs des minorités et de leurs revendications de même que sur le droit canadien et ses ouvertures à la pluralité
- une analyse **anthropologique** sur les composantes culturelles et religieuses et la manière par laquelle elles déterminent le cadre normatif
- une analyse **sociale** à travers le prisme des sciences politiques sur le phénomène de pluralité culturelle et religieuse au Canada
- une analyse **théologique** sur les contenus normatifs et sociaux du religieux et leur impact sur le plan socio-juridique

Ce regard interdisciplinaire permet d'appréhender d'une manière plus globalisante l'insertion juridique et sociale de ces groupes à l'intérieur de l'espace public canadien.

---